

# **CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 2010**

## **NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE**

- ❑ Une nouvelle catégorie a été ajoutée pour cette année seulement : « Centenaire de la Marine canadienne ».
- ❑ Les inscriptions de la catégorie « Effets spéciaux » doivent comporter des images photographiques et non seulement des images synthétisées par ordinateur.

## **RAPPELS**

- ❑ Le participant doit indiquer son affiliation au MDN sur le formulaire d'inscription.
- ❑ Le participant **doit** fournir sa date de naissance sur le formulaire d'inscription afin de faciliter l'émission des chèques ou des prix par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFC). Veuillez indiquer les coordonnées de votre domicile (adresse postale, numéro de téléphone, etc.).
- ❑ Afin d'améliorer la lisibilité des formulaires d'inscription, le participant doit remplir le fichier PDF à partir de son poste de travail, l'imprimer, le signer et le joindre à ses photos.
- ❑ Le participant est prié de fournir une adresse de courriel, s'il en a une, afin de permettre au comité organisateur de communiquer avec lui.
- ❑ **Toutes images** utilisées dans un montage doivent être des prises originales du participant (ou des participants si le montage est une coproduction).

## **QUELQUES CONSEILS UTILES (selon les commentaires de juges des années précédentes)**

- ❑ Photographiez en fonction de la catégorie envisagée. Un sujet qui se marie bien avec la catégorie a plus d'impact.
  - ❑ Les chances de gagner un prix ou d'être nommé Photographe de l'année augmentent selon le nombre de catégories dans lesquelles vous participez.
  - ❑ Il est préférable de fournir un titre distinct pour chaque photo, plutôt que des titres en série tels que « Coucher de soleil 1 », « Coucher de soleil 2 » et « Coucher de soleil 3 », qui sont fortement déconseillés.
  - ❑ Soumettre une série de photos qui se rapportent manifestement au même sujet n'augmente pas les chances de recevoir un prix.
  - ❑ Il est **fortement recommandé** que les photos de la catégorie **professionnelle** soient exemptes de « poussière ».
-

# **CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 2010 INFORMATION ET RÈGLEMENTS**

## **BUT**

Le concours de photographie du MDN vise, d'une part, à encourager la création d'images qui illustrent les multiples facettes de la vie militaire et, d'autre part, à reconnaître les membres de la communauté militaire qui ont atteint un niveau d'excellence en photographie.

## **PRIX ET RÉCOMPENSES**

### **Prix du sous-ministre de la Défense nationale**

(Toutes catégories confondues)

**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour la photo qui illustre le mieux les militaires canadiens (catégorie professionnelle ou amateur), selon le sous-ministre de la Défense nationale.*

### **Photographe de l'année – catégorie professionnelle**

**Prix : argent comptant ou produit**

(<sup>1</sup> Le transport et l'hébergement pourraient être fournis pour assister à la cérémonie de présentation des prix.)

*Une plaque et un certificat seront remis au participant dont l'ensemble des œuvres soumises est jugé le meilleur dans la catégorie professionnelle.*

### **Photographe de l'année – catégorie amateur**

**Prix : argent comptant ou produit**

(<sup>1</sup> Le transport et l'hébergement pourraient être fournis pour assister à la cérémonie de présentation des prix.)

*Une plaque et un certificat seront remis au participant dont l'ensemble des œuvres soumises est jugé le meilleur dans la catégorie amateur.*

### **Meilleure photo – catégorie professionnelle**

**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour la meilleure photo parmi toutes les premières places de la catégorie professionnelle.*

### **Meilleure photo – catégorie amateur**

**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour la meilleure photo parmi toutes les premières places de la catégorie amateur.*

### **Prix – catégorie environnement**

**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour la meilleure photo inscrite dans la catégorie environnement (catégorie professionnelle ou amateur).*

### **Prix – Choix du public**

**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes du public parmi toutes les premières, deuxièmes et troisièmes places (catégorie professionnelle ou amateur).*

### **Prix – Centenaire de la Marine canadienne**

**Prix : argent comptant ou produit**

(Les prix seront fournis par le comité du Centenaire de la Marine canadienne.)

*Un certificat sera remis pour les photos ayant remporté les premières, deuxièmes et troisièmes places dans la catégorie Centenaire de la Marine canadienne.*

**Premières, deuxièmes et troisièmes places**  
**Prix : argent comptant ou produit**

*Un certificat sera remis pour les photos ayant remporté les premières, deuxièmes et troisièmes places dans chacune des catégories*

**Mention honorable**

*Des certificats seront remis pour les photos ayant reçu une mention honorable.*

*\*(1 S'applique aux participants qui se trouvent au Canada au moment de la cérémonie, si le budget le permet.)*

## **UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

En soumettant une photo, le participant consent à l'utilisation de celle-ci, avec mention de la source, dans les circonstances suivantes, mais sans s'y limiter :

- pour parution dans les revues du MDN, des SSPFFC et des FC, affiches de recrutement, affiches publicitaires et sur le site Web du concours de photographie du MDN, sur les sites Web des commanditaires et dans le calendrier du MDN consacré à l'environnement;
- pour affichage dans le bureau du sous-ministre de la Défense nationale, exposition dans le grand hall du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) au 101, promenade Colonel By, dans diverses localités du MDN et à l'école de photographie ETGAFC, à Borden, en Ontario;
- pour parution dans tout autre matériel de promotion du concours de photographie du MDN;
- pour parution dans les affiches publicitaires, revues et sites Web approuvés par le comité organisateur.

## **CALENDRIER**

Le concours de photographie du MDN a lieu tous les ans. Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard à la date de clôture du concours, soit le **1<sup>er</sup> octobre 2010**.

## **ORGANISATEURS ET COMMANDITAIRES**

Le concours est organisé par les Services d'imagerie du Chef du renseignement de la Défense et les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes. Des prix et récompenses sont fournis par différentes entreprises privées.

## **ADMISSIBILITÉ**

Les personnes suivantes sont admissibles au concours :

- les membres des FC de la Force régulière (actuels et retraités) et de leur famille immédiate;
- les membres des FC de la Force de réserve (actuels et retraités) et de leur famille immédiate;
- les membres des Cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation du Canada;
- les membres du personnel civil du MDN et de leur famille immédiate;
- les membres du personnel des FNP et de leur famille immédiate;
- les militaires d'autres pays en détachement ou en service d'échange dans les FC, à l'exception de ceux en formation;
- toute personne autorisée à participer aux programmes de loisirs tel que décrit dans le document A-PS-110-001/AG-002 Programmes de bien-être et de maintien du moral dans les FC.

**Note** : Le participant doit indiquer sur le formulaire d'inscription son affiliation au MDN tel que décrit à la section Admissibilité.

## PHOTOS

- ❑ Le comité organisateur se réserve le droit de déterminer si les photos soumises conviennent à l'auditoire du concours de photographie du MDN auquel elles sont destinées.
- ❑ **Toutes les photos**, sans exception, doivent être soumises en **format numérique** JPEG.
- ❑ La manipulation ou l'altération d'images exigeant des techniques de chambre noire autres que celles acceptées dans le domaine, comme le recadrage, la correction des couleurs et du ton (niveaux, courbes ou surexposition sélective/maquillage) sont interdites dans toutes les catégories, à l'exception de la catégorie « Effets spéciaux ».
- ❑ Les images doivent être l'œuvre originale du participant et ne doivent pas avoir été envoyées à un concours de photographie antérieur du MDN.
- ❑ Les images utilisées dans un montage doivent être les prises originales du participant (ou des participants si le montage est une coproduction).
- ❑ Une photo ne peut être soumise qu'une seule fois et dans une seule catégorie.

Il est expressément interdit aux personnes **directement** associées à l'organisation, à la conduite et à la commandite du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leurs familles, de participer au concours.

## CATÉGORIE DE PARTICIPATION

Le participant doit choisir l'une des deux catégories principales, soit **professionnelle** ou **amateur**, selon son expérience et sa formation technique en photographie. Il doit choisir en toute honnêteté la catégorie qui correspond le mieux à ses habiletés et à son expérience en photographie, à l'aide des lignes directrices suivantes.

Dans la catégorie **professionnelle**, on retrouve les personnes qui possèdent ou démontrent de grandes habiletés en photographie; il s'agit d'experts en la matière dont les habiletés les ont menés ou pourraient les mener à l'exercice de la photographie comme carrière ou comme source de revenus. Les personnes qui sont ou ont été employées comme technicien en imagerie dans les FC, ainsi que toute personne qui tire un revenu de ses photos selon des moyens autres que des concours de photographie, sont considérées comme des photographes professionnels et doivent donc s'inscrire dans la catégorie professionnelle. Toute personne qui a besoin de plus amples clarifications sur la catégorie principale qu'elle doit choisir est invitée à communiquer avec le comité organisateur.

Dans la catégorie **amateur**, on retrouve les personnes qui pratiquent la photographie comme passe-temps et non comme profession.

## CATEGORIE DE SUJETS

Les participants peuvent soumettre des images dans n'importe laquelle des catégories de sujets suivantes :

- ❑ **Vie militaire** – On classe dans cette catégorie les photos qui illustrent des militaires **canadiens** (en uniforme) au travail, en service, dans un défilé militaire, en exercice, en entraînement, en déploiement, durant des opérations au pays ou à l'étranger et qui utilisent les instruments de travail, **ou** les photos qui montrent de l'équipement ou des véhicules militaires **canadiens** en action, et dont le personnel militaire n'est pas clairement visible.
- ❑ **Vie de famille** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant la vie de famille, d'une perspective militaire ou civile. Les photos doivent montrer des activités importantes ou quotidiennes qui façonnent la vie familiale. Dans cet esprit, on montrera des sujets tels qu'un militaire qui part en déploiement ou en mer ou qui en revient, des vacances ou sorties en famille, etc.

- ❑ **Environnement** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant l’environnement. Les sujets typiques sont : la flore, les paysages, la nature, les couchers de soleil, les paysages urbains et marins, la ferme ainsi que des activités militaires visant à protéger et à améliorer l’environnement (comme les initiatives de prévention de la pollution).
- ❑ **Animaux** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant entre autres des chiens, chats, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes ainsi que les animaux sauvages, la vie au zoo et les animaux de la ferme ou domestiqués.
- ❑ **Portrait** – On classe dans cette catégorie les photos d’une **personne** ou d’un groupe de personnes qui posent pour une photo.
- ❑ **Effets spéciaux** – On classe dans cette catégorie les photos réalisées au moyen de filtres spéciaux, de superpositions et de manipulation d’images **photographiques**, ainsi que les impressions combinées, les montages et les épreuves en noir et blanc colorées à la main. Les entrées dans cette catégorie doivent comporter des images photographiques et non seulement des images synthétisées par ordinateur. Les montages avec du texte ajouté et les affiches ne sont pas acceptés dans cette catégorie ni dans aucune autre catégorie. Chaque photo de cette catégorie doit être accompagnée d’une **brève description** de la façon dont les effets spéciaux ont été créés. Grâce à cette description, les juges seront en mesure de mieux évaluer l’ingéniosité et la complexité du produit et tenir compte de ces facteurs lors de la sélection des photos gagnantes.
- ❑ **Sports** – On classe dans cette catégorie les photos qui illustrent une activité sportive, ou de mise en forme, ou les personnes qui y participent, **en mettant l’accent sur l’action**.
- ❑ **Sujet libre** – On classe dans cette catégorie les photos qui ne conviennent pas aux catégories précédentes ou que le participant a choisi d’inclure dans la présente catégorie. Le participant peut soumettre n’importe quelle photo dans cette catégorie, à l’exception des photos qui se classeraient dans la catégorie « Effets spéciaux ». La décision appartient au participant.
- ❑ **Centenaire de la Marine canadienne** – On classe dans cette catégorie les photos qui illustrent des Canadiens célébrant le Centenaire de la Marine canadienne lors d’événements officiels ou non officiels.

## SOMMAIRE DES CATÉGORIES

Professionnelle – Vie militaire	Amateur – Vie militaire
Professionnelle – Vie de famille	Amateur – Vie de famille
Professionnelle – Environnement	Amateur – Environnement
Professionnelle – Animaux	Amateur – Animaux
Professionnelle – Portrait	Amateur – Portrait
Professionnelle – Effets spéciaux	Amateur – Effets spéciaux
Professionnelle – Sports	Amateur – Sports
Professionnelle – Sujet libre	Amateur – Sujet libre
Professionnelle – Centenaire de la Marine	Amateur – Centenaire de la Marine

## PRÉPARATION DES INSCRIPTIONS

- ❑ Le participant doit soumettre ses photos sur un CD ou DVD. Aucune inscription par courriel ne sera acceptée.
- ❑ Après avoir inscrit un titre et une catégorie sur le formulaire d’inscription, le participant doit intituler chaque image comme suit : attribuer au fichier numérique le même nom que celui inscrit sur le formulaire, p. ex., Une autre journée à la plage. Si les images de plus d’un participant sont soumises sur le même CD ou DVD, il faut créer un fichier par participant. Chaque fichier doit porter le nom complet du propriétaire des images qui y sont sauvegardées.

- ❑ Le titre d'une photo ne doit pas comporter plus de 28 caractères.
- ❑ Chaque participant peut soumettre un maximum de **huit (8)** photos en même temps.
- ❑ Les photos en noir et blanc et en couleurs sont acceptées dans toutes les catégories.
- ❑ Les photos soumises doivent être de matériel **SANS CLASSIFICATION**.
- ❑ L'image ne doit comporter ni nom, ni signature, ni date, ni heure, ni texte.

### **EXIGENCES RELATIVES AU FORMAT DU FICHIER ET À LA TAILLE DES IMAGES**

- ❑ Seules les images en format JPEG sont acceptées. Tout autre format sera refusé.
- ❑ De sorte à préserver la meilleure qualité, le participant doit compresser le fichier le moins possible et avoir recours à la qualité JPEG 12, de préférence.
- ❑ Les images **à l'horizontale** doivent avoir un minimum de 1 900 pixels de largeur.
- ❑ Les images **à la verticale** doivent avoir un minimum de 1 900 pixels de hauteur.
- ❑ À titre de référence, les photos produites par un appareil-photo 3 mégapixels réglé à la résolution maximale répondent aux présentes exigences. Le participant ayant un doute quant au redimensionnement approprié des images n'a qu'à soumettre son fichier original.

### **RENONCIATION AU DROIT À L'IMAGE**

On demande aux participants de s'assurer de faire signer une « renonciation au droit à l'image » pour toute photo qui comporte une ou plusieurs personnes. Une renonciation au droit à l'image est une entente signée par toute personne figurant dans la photo autorisant le photographe à publier cette photo. Un exemple de formulaire de renonciation au droit à l'image est inclus dans les règlements du concours.

Lorsqu'il prend la photo, le photographe doit prévoir la nécessité d'une renonciation au droit à l'image et l'obtenir dans l'éventualité de la publication de sa photo. Lorsqu'une renonciation au droit à l'image est nécessaire et ne peut être obtenue, la photo ne sera pas publiée.

### **INFORMATION SUR L'EXPÉDITION**

- ❑ Si un « coordonnateur du concours de photographie » a été nommé dans la section d'imagerie du participant ou au Centre des loisirs communautaires du PSP, le participant doit lui remettre son entrée de sorte qu'elle puisse être acheminée en bloc aux Services d'imagerie, à Ottawa. Lorsqu'il n'y a pas de coordonnateur désigné, les entrées doivent être expédiées directement aux Services d'imagerie (à l'adresse figurant sur le formulaire d'inscription).
- ❑ Les images doivent être accompagnées d'un formulaire d'inscription officiel du concours de photographie du MDN 2010 dûment rempli et **signé**.
- ❑ Les inscriptions dont une photo comporte des personnes doivent être accompagnées d'une renonciation au droit à l'image pour chaque personne.
- ❑ Vous pouvez obtenir ces formulaires au bureau du coordonnateur du concours et sur le site.
- ❑ Toutes les photos doivent parvenir aux Services d'imagerie, à Ottawa, au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre 2010**.
- ❑ Aucune photo ne sera retournée.

### **RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGE**

Le MDN n'est pas responsable des images non reçues.

### **SÉLECTION**

Un jury composé de trois juges, choisis pour leur expérience et leurs antécédents en photographie, fera la sélection des photos gagnantes. Chaque image sera affichée sur un moniteur ACL couleur de haute qualité, calibré et réglé à une résolution de 1 900 sur 1 200 méga pixels dans une pièce à faible lumière ambiante.

Les juges ne sont aucunement tenus de décerner une première, deuxième ou troisième place, ou une mention honorable si, selon eux, aucune photo n'est jugée digne de recevoir un tel prix.

Le « **Photographe de l'année – catégorie amateur** » et le « **Photographe de l'année – catégorie professionnelle** » sont sélectionnés, dans leur catégorie respective, de la façon suivante : chaque œuvre qui a reçu une première, deuxième ou troisième place, ou une mention honorable, se voit attribuer une cote de 4, 3, 2, ou 1 respectivement. Le participant dont l'ensemble des œuvres reçoit la cote la plus élevée se voit décerner ce prix.

La décision des juges du concours, du sous-ministre et du comité est finale et irrévocable.

### **PUBLICATION DE LA LISTE DES GAGNANTS**

La liste des gagnants dans toutes les catégories sera publiée sur le site Web et envoyée par courriel aux participants qui ont fourni une adresse électronique sur leur formulaire d'inscription, le plus tôt possible suivant la décision des juges.

### **INFORMATION ET CONTACT**

**Site Web** : [www.concoursdephotodumdn.ca](http://www.concoursdephotodumdn.ca)

**Adresse électronique** : [dndphotocontest@forces.gc.ca](mailto:dndphotocontest@forces.gc.ca)

**Numéro de téléphone** : 613-990-2305